



CONVENTION DE LOCATION
SALLE DES TROBARS
Centre culturel – Place de la Fontaine

La convention de location est conclue entre :

La commune de SAUSSAN, représentée par Madame Sandrine ESSERMÉANT, maire, ou en cas d'absence, par un adjoint dûment habilité à signer ce contrat

ET

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM : Prénom :

En qualité de représentant(e) de :

Domicilié(e) :

.....

Tel :/...../...../...../..... @ :

Nommé(e) le(la) locataire

La convention de location est conclue pour une période de : jours / heures (rayer la mention inutile)

Location du/...../..... -h..... au/...../..... -h.....

Motif :

Date d'installation :/...../..... -h.....

Date de désinstallation :/...../..... -h.....

Nombre de personnes attendues :

(Organisateurs inclus – maximum 120 personnes)

Entrée payante : ☐ Oui ☐ Non

Restauration : ☐ Oui ☐ Non

(la salle n'étant pas équipée pour la confection de repas chauds, seuls les buffets et repas froids seront autorisés)

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable à la salle « Les Trobars ». Il atteste qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur.

Attestation d'assurance n°



CONVENTION DE LOCATION
SALLE DES TROBARS
Centre culturel – Place de la Fontaine

Le tarif applicable à la présente location est de :

- ☐ 300 € par jour – Particulier/Entreprise Saussannaise, employés municipaux.
- ☐ 650 € par jour – Particulier/Entreprise hors Saussan.
- ☐ Gratuité - Associations Saussannaises / Ecoles communales / action caritative

Un chèque de caution d'un montant de 800 € libellé à l'ordre de « Régisseur des recettes » est à joindre à la demande de location ainsi qu'un justificatif de domicile (sauf pour les écoles).
Un état des lieux entrant et sortant est obligatoire (prévoir 30mn minimum) – merci d'indiquer le créneau souhaité :

ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE ☐ Jour de la manifestation ☐ 09h00 ☐ 14h00 ☐ Autre date souhaitée :/...../..... h..... ☐ Date non définie - Le locataire devra contacter l'accueil de la mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.	ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE ☐ Lendemain de la manifestation (ou lundi si week-end) ☐ 09h00 ☐ 14h00 ☐ Fin de la manifestation :/...../..... h..... Restitution du chèque de caution : ☐ Etat des lieux sortant
ACCORD COMMUNE /...../..... -h.....	ACCORD COMMUNE /...../..... -h.....

A Saussan, le

Le Maire
Ou son représentant communal

Le(la) locataire

Fait en deux exemplaires originaux dont un remis au locataire.